

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE KNOERINGUE
DE LA SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021**

LISTE de PRESENCE

Sous la présidence de M. UEBERSCHLAG André, Maire

Présents : MM. GROELLY Patrick, GENG Caroline, ZOELLE Jean-Denis adjoints.
MM. DOPPLER Franck, GUTZWILLER Laurent, MERTZ Julie, MUNCH Johnny,
UEBERSCHLAG Franck.

Absents : MM. FRISCH Guillaume, MUNCH Pascal.

Le secrétaire de séance : Mme GENG Caroline.

Ordre du jour :

1. Approbation des derniers procès-verbaux
2. Urbanisme
3. Travaux divers
4. Affaires scolaires
5. Saint-Louis Agglomération
6. Divers

1. – APPROBATION des PROCES-VERBAUX des 5 juillet et 2 août 2021

Les procès-verbaux, expédiés à tous les membres, sont commentés par Monsieur le Maire. Aucune observation n'étant formulée, ils sont adoptés à l'unanimité.

2. – URBANISME

2.1. – Documents d'urbanisme

Monsieur le Maire présente les différentes demandes déposées en mairie depuis le dernier Conseil Municipal :

Documents d'urbanisme	Lieu/Adresse	Motif	Avis
CU Me Lepelletier	Hofacker	CU d'information	Traité
CU Me Lepelletier	Krumme Nix	CU d'information	Traité
CU Me Lepelletier	Maiacker	CU d'information	Traité

CU Me Klein	51, rue de Bâle	CU d'information	Traité
DP Ueberschlag Oscar	4, rue du Gal de Gaulle	Ravalement dde façade	En cours
DP Gutzwiller Laurent	27, rue de Bâle	Ravalement de façade	Traité

2.2. – Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)

Le Conseil Municipal décide, sur proposition de Monsieur le Maire, de ne pas faire usage de son droit de préemption pour :

- la vente du bien bâti situé en section 15, parcelle 164/17 (51, rue de Bâle), d'une superficie de 472 m², appartenant à Mme SALOMON Patricia à Mme KAISER Dominique.

3. – TRAVAUX DIVERS

Monsieur le Maire rappelle les différents chantiers évoqués lors du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2021, pour lesquels commande a été passée :

- le prolongement de la rue Eugène Wacker confié à l'Entreprise Rokemann pour un montant de 27 206.77 € TTC,
- l'enfouissement des réseaux téléphoniques par l'Entreprise Rokemann pour un montant de 10 740.00 € TTC.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe l'assemblée que le devis Rosace concernant les travaux d'enfouissement de la fibre optique dans la rue Eugène Wacker a été signé pour un montant de 2 764.80 € TTC.

4. – AFFAIRES SCOLAIRES

4.1. – Intervenant en allemand

Monsieur le Maire expose la nécessité pour l'école d'avoir recours à un enseignant de la langue allemande pour permettre aux enfants de pouvoir bénéficier d'un enseignement de qualité.

Trois heures d'enseignement réparties sur 3 classes sont nécessaires.

Madame SOMODI Monika, titulaire de l'agrément de l'Education Nationale, et intervenant déjà depuis 4 années à l'école de Ranspach le Haut, a candidaté à ce poste, et compte tenu de son parcours, présente toutes les qualités requises pour accomplir cette mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à la création de ce poste et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette création de poste.

4.2. – Transport périscolaire

Monsieur le Maire dénonce le manque de cohérence et de logique dans l'organisation du ramassage scolaire.

En effet, il semblerait que le temps de la tournée soit anormalement long, (45 minutes au total avec notamment 4 arrêts rien qu'à Muespach le Haut, ce qui ne semble en rien justifié). Les horaires de tournée ont été élaborés sans aucune concertation avec Knoeringue et il convient, pour Métro Cars, de repenser au plus vite la trame de sa tournée, afin d'en réduire sa durée.

5. – SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

5.1. – Pertes financières de SLA

Monsieur le Maire informe les membres présents de la perte d'une recette d'environ 2 000 000.00 € subie par SLA, liée aux difficultés rencontrées par l'aéroport, principalement causées par la crise sanitaire.

Cette perte de recette peut être compensée de 2 manières :

- une augmentation du taux de l'intercommunalité sur les taxes foncières,
- une compensation de l'Etat pour réduire l'emprunt annuel de 2 millions d'euros que SLA contracte chaque année afin d'éviter un déficit budgétaire.

Le Président se charge d'engager toutes les procédures pour remédier, si possible sans toucher au portefeuille du contribuable, à cette perte de recettes.

Une réduction des dépenses est une possibilité très cohérente également.

5.2. – Mutualisation et proximité

Monsieur le Maire rend compte de l'ordre du jour de la dernière réunion de la commission, au cours de laquelle il a été décidé de distinguer et de traiter les deux pôles de façon différenciée.

Une nouvelle chargée de mission vient d'être recrutée et sa tâche repose sur trois actions :

- la formation des agents référents communaux, qu'elle s'est engagée de rencontrer,
- la création d'une banque de données du matériel dans chaque commune,
- le recensement et la catégorisation de l'ensemble des subventions possibles.

6. – DIVERS

6.1. – Entretien des trottoirs

Compte tenu de l'aspect que présentent certains trottoirs dans le village, il convient, dans un premier temps, par un avis à la population, de rappeler aux habitants certaines règles d'entretien des trottoirs qui longent leur parcelle, et notamment sur les moyens possibles de désherbage dans le cadre du respect des normes environnementales du moment.

Il en est de même pour le rappel des obligations de déneigement en hiver.

Un arrêté du maire viendra compléter et encadrer juridiquement cette obligation qui incombe à tous les habitants avec publication dans le bulletin d'informations.

6.2. – Pollution d'un cours d'eau au lisier

Un écoulement de lisier provenant de la ferme du Neuhof GAEC Gutzwiller de Michelbach le Haut est survenu le 22 juillet dernier.

Les Brigades Vertes ont rendu un rapport faisant état de coloration du cours d'eau « Le Thalbach », avec traces de déjections d'animaux agricoles et de nombreux poissons morts, et désignant le Gaec Gutzwiller comme étant à l'origine de cette pollution. Il semblerait que son installation agricole ne réponde pas aux normes et qu'il est en infraction avec la législation en vigueur.

Le propriétaire sera prochainement convoqué en justice.

6.3. – Contrat fourrière SPA

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le contrat de fourrière SPA d'une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2022, à raison de 0.79 €/habitant en 2022, de 0.80 €/habitant en 2023 et de 0.81 €/habitant en 2024.

6.4. – Création d'un emploi permanent de secrétaire de mairie

Le Conseil Municipal délibérant,

Sur rapport de l'autorité territoriale,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2313-1 et R. 2313-3 ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 12 ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 34 et 41 ;
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;
- Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale / de l'établissement public ;
- Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un emploi permanent de secrétaire de mairie relevant des grades d'adjoint administratif ou d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe ou d'adjoint administratif principal seconde classe ou rédacteur, ou rédacteur principal seconde classe ou rédacteur principal première classe à raison d'une durée hebdomadaire de service de 31 heures 30 minutes (soit 31,30/35^{èmes}), compte tenu de la charge de travail du poste de secrétaire de mairie ;

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

Décide

Article 1^{er} : À compter du 01/11/2021, un emploi permanent de secrétaire de mairie relevant des grades d'adjoint administratif ou d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe ou d'adjoint administratif principal seconde classe ou rédacteur, ou rédacteur principal seconde classe ou rédacteur principal première classe à raison d'une durée hebdomadaire de service de 31 heures 30 minutes (soit 31,30/35^{èmes}), est créé.

L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Article 3 : L'autorité territoriale est chargée de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

6.5. – Maîtrise de l'énergie des bâtiments publics

La commune avait engagé en 2020, via SLA, les démarches de mise en place d'un dispositif d'accompagnement des communes à la maîtrise de l'énergie des bâtiments publics. Le dossier déposé a été lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique), ainsi, des aides financières sont à la disposition de la commune pour déployer cet accompagnement.

Un économiste de flux pourra donc intervenir à Knoeringue pour :

- définir une stratégie énergétique,
- identifier les projets prioritaires,
- accompagner les services de la mairie dans les montages juridiques et financiers,
- évaluer les gains d'efficacité énergétique.

Cette prestation est assurée par un représentant du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin, Monsieur Corentin GRILLO, pour un coût de 315 € par bâtiment avec un accompagnement d'environ 1 an et demi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec SLA pour une étude qui porte sur 4 bâtiments publics, pour un coût global porté à 1 260.00 €.

6.6. – Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie de commémoration de l'Armistice du 11 novembre se fera le 7 novembre 2021 sur la place de l'église de Knoeringue à l'issue de l'office religieux de 9h30.

6.7. – Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP)

Le nombre de JSP étant en baisse constante sur le secteur de Saint-Louis depuis quelques années, il semble opportun d'essayer d'interpeler les jeunes et les motiver à incorporer la grande famille des SP par une démarche de sensibilisation via, par exemple, les réseaux sociaux, les bulletins communaux, des courriers, voire des interventions dans le milieu scolaire avec mise en place d'ateliers, en espérant ainsi susciter des vocations et faire intégrer des jeunes dans les CPI (Corps de Première Intervention) pour assurer la relève, voire l'accroissement des effectifs et ainsi pérenniser leur maintien dans les communes.

6.8. – Fête des Aînés

La question de l'organisation de la Fête des Aînés reste posée.

Compte tenu de l'évolution du contexte sanitaire, il semblerait que la fête puisse se maintenir. Mais il semble préférable, avant de prendre une décision, de sonder préalablement les personnes concernées afin de savoir si, en fonction du nombre de personnes potentiellement présentes, elle vaut d'être maintenue ou pas.

Le conseil décide de se donner encore le temps de la réflexion jusqu'à la prochaine réunion.

6.9. – Personnel communal

Monsieur le Maire fait savoir que le contrat de M. Aimé STENGEL, agent communal, n'a pas été reconduit. Il est remplacé par Monsieur Kévin POURRAIN à compter du 1^{er} octobre 2021 à raison de 21h/semaine réparties sur 3 jours.

Aucun membre n'ayant à intervenir, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h05.

Ordre du jour :

1. Approbation des derniers procès-verbaux
2. Urbanisme
3. Travaux divers
4. Affaires scolaires
5. Saint-Louis Agglomération
6. Divers

**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des
délibérations du conseil municipal de Knoeringue
de la séance du 27 septembre 2021**

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
UEBERSCHLAG André	Maire		
GROELLY Patrick	1^{er} adjoint		
GENG Caroline	2^{ème} adjoint		
ZOELLE Jean-Denis	3^{ème} adjoint		
DOPPLER Franck	Conseiller Municipal		
FRISCH Guillaume	Conseiller Municipal	Absent	
GUTZWILLER Laurent	Conseiller Municipal		
MERTZ Julie	Conseiller Municipal		
MUNCH Johnny	Conseiller Municipal		
MUNCH Pascal	Conseiller Municipal	Absent	
UEBERSCHLAG Franck	Conseiller Municipal		

